

# LA VENTE DE CONTREFAÇONS EST ILLÉGALE



On croit souvent que les contrefaçons sont des imitations de biens griffés ou des copies illicites de musique, de films ou de logiciels.

Pourtant, les contrefacteurs produisent aussi des médicaments, des aliments, de l'alcool, des jouets et des dispositifs électriques qui peuvent être dangereux pour votre santé et celle de vos proches, voire causer la mort.

La contrefaçon est un crime qui peut entraîner de lourdes sanctions : des amendes allant jusqu'à un million de dollars et des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Si vous pensez avoir découvert une contrefaçon, signalez immédiatement vos soupçons. Pour en savoir plus, consultez le site [www.CACN.ca](http://www.CACN.ca).

Comment savoir si le produit que j'achète est une contrefaçon?

**Quelques indicateurs :**

- Le produit est nettement moins cher que d'habitude.
- Le produit ou son emballage contiennent des fautes d'orthographe.
- Des produits habituellement vendus en paquet sont vendus individuellement.
- Le produit ou son emballage semblent être de mauvaise qualité.
- Aucun nom commercial n'apparaît sur les produits (surtout les dispositifs électriques).

**Préservez la sécurité des Canadiens : achetez un produit authentique!**



Royal Canadian Mounted Police  
Gendarmerie royale du Canada



Canadian Anti-Counterfeiting Network  
Réseau Anti-contrefaçon Canadien

Canada